

DEPARTEMENT	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINISTERE	DE LA COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU
Conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Date de la convocation 28 août 2026 Quorum : 8	Séance du 03 septembre 2026 L'an deux mille vingt-six et le trois septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire. Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de : Odile GIRARD qui a donné pouvoir à Daniel LENAFF David MOREL a été nommé en qualité de secrétaire de séance

N° 2026-08-03

OBJET : Demande de subvention pour la vidéoprotection

Depuis 2021, les municipalités sont de plus en plus nombreuses à être confrontées à des problèmes de sécurité. Pour répondre à ce constat, le Département prévoit le financement d'équipements de sécurité et lance un appel à projets annuel à cet effet, au bénéfice des communes dans le cadre du Pacte Finistère 2030. Le plafond de chaque subvention est de 50 k€, avec un taux maximum de cofinancement de 50 %. Chaque commune est invitée à déposer son projet d'installations de nouveaux dispositifs de vidéoprotection sur la voie publique et dans des sites sensibles (dont écoles).

Au vu de ces dispositions, Madame Le Maire propose de faire une demande de cette subvention au Département, pour les frais d'installation de vidéosurveillance au bourg, à la salle municipale et au camping des dunes, dont les devis ont été signés cet été pour un montant total de 17 275.20€ HT dont 4 116.20€ sur le budget du camping.

Le coût de la maintenance mensuelle s'élève à 25€ par alarmes et 60€ par site concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve la demande de subvention au département pour la vidéoprotection

Fait les jour, mois et an que devant

Le Maire,

Anne APPRIOUAL

